

Volée 2025/26 →

Assermentation des agents de la police municipale (APM) du canton de Genève

Sur les 45 communes composant le canton de Genève, 17 ont un corps de police. La formation alliant théorie et pratique dure 8 mois. Les 5 aspirantes et les 18 aspirants provenant de 6 communes genevoises ont prêté serment devant leurs autorités respectives, la conseillère d'État en charge de la sécurité et le procureur général lors d'une cérémonie organisée le 29 juin 2026 à Versoix. Il s'agissait aussi de célébrer les 25 ans du corps de police de cette commune.

Texte : Jean-Daniel Favre; photos : Pol Mun GE



Les félicitations de Mme Barbey Chappuis (Ville de Genève) sous les yeux de la conseillère d'État Carole-Anne Kast.

La prestation de serment s'est déroulée selon le protocole habituel, lecture du serment aux aspirantes et aspirants qui l'écoutent la main droite levée puis tour à tour chacun s'avance devant le maire de sa commune et la Conseillère d'État pour dire « je le promets ». Puis la cérémonie a été émaillée de quatre discours.

Première oratrice de cette manifestation, Mme Karen Guinand, membre de l'exécutif de Genthod et représentante de l'Association des communes genevoises, en l'absence de son président, qui a mis en avant le fait que cette cérémonie est l'illustration parfaite de l'état d'esprit qui doit prévaloir dans les relations entre les collectivités publiques du canton. Elle a rappelé que cette assermentation survenait peu de temps après que les communes eurent mis à disposition des forces cantonales de sécurité une partie de leur personnel policier en raison du G7, preuve d'une volonté commune et affirmée de collaborer étroitement pour la bien de la population. Puis Mme Guinand s'est adressée plus particulièrement aux aspirantes et aspirants, rappelant certains points de leur formation et soulignant leur rôle de proximité. Enfin, si la fonction comporte un volet répressif, le plus important est le chapitre préventif. Elle a terminé par de remerciements et des souhaits de bienvenue.

Mme Jolanka Tchamkerten, membre de l'exécutif de Versoix, a poursuivi en disant que s'engager dans la sécurité n'est pas un acte anodin mais c'est devenir un maillon fort de la chaîne sécuritaire sur le plan cantonal et communal. Un grand merci à l'aspirant de

Versoix et à ses camarades qui ont suivi cette formation exigeante. Le métier d'APM est un travail de proximité avec tout cela comporte en matière de relations avec la population. C'est aussi un métier qui n'impacte pas seulement l'APM mais aussi sa famille et ses proches. Merci à eux tous.

L'élue a ensuite tracé 25 ans de police municipale dans sa commune, soulignant que, pour cet anniversaire, les 3 membres de l'exécutif de Versoix étaient présents. De 2 agents en 2001, le corps est passé à 9, 2 contrôleurs de stationnement, 2 secrétaires et 13 patrouilleuses. Elle a félicité toute l'équipe, notamment son chef, le sgt-major Basilio Curvaia. Elle a terminé en souhaitant longue vie à la police municipale de Versoix et aux autres polices des communes genevoises.

3e personne à prendre la parole la conseillère d'État en charge du département des institutions et du numérique. Mme Carole-Anne Kast a rappelé que prêter serment n'est jamais une simple formalité. Un policier exerce une part de l'autorité publique, c'est un privilège mais avant tout une responsabilité qui exige discernement, sang-froid, intégrité et une profonde humanité. La conseillère d'État a profité de l'occasion pour rappeler la place pleinement reconnue des polices municipales dans le dispositif de sécurité genevois avec un rôle qui s'est renforcé au cours des années. Grâce à cet esprit de collaboration, on peut répondre efficacement aux défis auxquels les autorités sont confrontées. Elle a cité en particulier le rôle central du canton de Genève à l'occasion du sommet du G7 à Evian. Genève a pu assurer, grâce au concours



Autorités et nouveaux assermentés.

des polices municipales et d'autres partenaires, son rôle de capitale internationale. Merci à tous les APM qui ont pris part à cette mission. Elle a aussi tenu à souligner que la police municipale est une institution exigeante, respectée et profondément engagée. Elle a terminé par des félicitations aux APM nouvellement assermentés, aux instructeurs de la police cantonale et des polices municipales et aux proches qui ont soutenu les les nouveaux APM et qui partagent leur fierté en ce jour.

C'est Olivier Jornot qui a été l'ultime orateur. Il a commencé par présenter ses plus vives et cordiales félicitations aux assermentés et assermentées au nom des autorités judiciaires genevoises. Le procureur général s'est plu à mettre en évidence le rôle des polices municipales dans le domaine judiciaire jugé indispensable par le PG notamment dans le fait de pouvoir recueillir des renseignements précieux dans le cadre de la police de proximité. M. Jornot a parlé du problème d'utiliser au mieux les compétences des PM. Il a dit qu'il ne lui appartenait pas de se prononcer sur les travaux politiques tout en émettant un vœu : celui que les décisions qui seront prises ne soient pas inspirées par le souci de gagner du pouvoir ou la crainte d'en perdre mais par l'intérêt de la sécurité du canton de Genève et de la sécurité de ses habitants.

À l'instar de ses préopinantes, le magistrat s'est aussi référé au G7. Il a eu l'occasion d'assister à une donnée d'ordre des gendarmes français avec cet ordre d'un colonel : lorsque vous serez scrutés par la population genevoise, vous devrez appliquer le principe

TALC. Cela signifie qu'il faut soigner la Tenue, l'Attitude, le Langage et le Comportement. Mais, pour le procureur général, il ne faut pas oublier non plus les compétences de désescalade.

Il a terminé en félicitant les familles et les amis de leur soutien et a souhaité une magnifique carrière au sein de leur police aux assermentés, une carrière faite de satisfaction.

La partie musicale a été assurée par la musique de la police (cantonale) genevoise. ←



Fin de la cérémonie sous les applaudissements du public.